



**Le Comité Syndical du SCoT Colmar-Rhin-Vosges  
est convoqué :**

**Mercredi 10 Décembre 2025 à 18h00  
A l'espace Art'Huss,  
2 Avenue De Lattre de Tassigny,  
68920 Wintzenheim**

**L'ordre du jour sera le suivant :**

- Point n°1 : Désignation du/de la secrétaire de séance,
- Point n°2 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 24 novembre 2025,
- Point n°3 : Délibération n°17/2025 : Débat d'orientations budgétaires 2026,
- Point n°4 : Présentation par M. Gabriel SIEGRIST, Président du SCoT Montagne Vignoble et Ried (CC de la vallée de Kaysersberg et CC du Pays de Ribeauvillé) de l'opération de densification douce lancée sur ce territoire,
- Points divers.

En cas d'impossibilité de participer au Comité Syndical, je vous remercie, afin d'atteindre le quorum et de ne pas avoir à reprogrammer ce Comité, de bien vouloir inviter votre suppléant(e) à participer à ce Comité.

**Le Président,  
Michel SPITZ.**





**Séance du Comité Syndical du  
10 décembre 2025**

REÇU À LA PRÉFECTURE

**18 DEC. 2025**

**Délibération n° 17/2025 : Débat d'orientation budgétaire 2026**

**Etaient présent(e)s : 67 délégué(e)s titulaires ou suppléant(e)s :**

DANJEAN Anne-Lucie, FUCHS Jérôme, GEBHARD Claude, KUNEGEL Alain, JEANDEL Philippe, ULSAS Karin, SCHULTZ Brigitte, MEYER Jean Martin, SPITZ Michel, BRENDER Claude, FOLLIGUET Isabelle, SCHMITT Dominique, MARTINEZ Brigitte, WINKELMULLER Laurent, BAUER Jérôme, FURDERER Fabien, VONTHON Daniel, STOEBNER Thierry, STURM Alfred, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, WEISHEIMER Didier, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, KURY Guy, OHLMANN Grégory, DEYBACH Heidi, THOMEN Daniel, SCHULLER Jean-Marc, BUSCH Michel, SCHLUSSEL Benoît, SCHOEPFF Daniel, VOGEL Pierre, SPITZ Geneviève, TAILLEFER Jean-Luc, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, KABUCZ Jean-François, BOESCH Monique, THOMASSEY Luc, KUENTZMANN Mireille, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, GERARD Frédéric, HALLER Eric, HOEFT Benoît, UHLRICH-MALLET Odile, FURSTOSS Bernard, GUILLAUME Cedrick, SCHIERENBECK Sabine, IMHOFF Denis, BETTINGER Jean-Marc, URBAN Sylvie, GROSHAENY Roger, JAEGER Luc, HELLICH Frédéric, REYMANN Jean-Noël, GEBER Marie-Laure, VOGEL Maité, NAEGELEN Vincent, GUIDICI Frédéric, GRIMALDI Marie-Eve.

**Etaient également présents :**

MAS Philippe, Maire de Volgelsheim, SIEGRIST Gabriel, Président du Syndicat Mixte pour le SCOT Montagne Vignoble Ried, URBAIN Anne, Directrice du Syndicat Mixte pour le SCOT Montagne Vignoble Ried et DELATTRE Grégory, Directeur du Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges.

Rapporteur : Monsieur le Président

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les syndicats mixtes. Il a pour vocation à fournir à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer de manière effective son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Les montants présentés ci-dessous sont des prévisions, ils sont encore susceptibles d'évoluer à la marge jusqu'à l'adoption du compte administratif 2025 et le vote du budget 2026 qui est prévu fin janvier 2026.

**1. Contexte financier national**

Le projet de loi de finances pour 2026 est présenté dans un contexte politique particulier. Le Premier ministre Sébastien Lecornu entend faire évoluer au cours des débats son texte initial. Lors de sa déclaration de politique générale le 14 octobre, il a confirmé renoncer recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour le faire adopter. Il a, de plus, rappelé

l'objectif d'un déficit public de moins de 5% du PIB et que les collectivités locales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public.

Après l'analyse et le rejet du projet de loi de finances pour 2026 en première lecture par l'Assemblée Nationale le 23 novembre, le Sénat débat à son tour du projet de loi jusqu'au 15 décembre.

Si le budget était rejeté par le Parlement, le Gouvernement pourrait démissionner ou recourir à une loi de finances spéciale qui devra être normalement déposée avant le 19 décembre 2025. C'est dans ce contexte incertain qui impacte les budgets de ses collectivités membres que le rapport d'orientation budgétaire 2026 du Syndicat Mixte a été élaboré.

## 2. Estimation des résultats pour l'année 2025 :

Le résultat global provisoire 2025 s'élève à 23 729,32 € contre 20 660,17 € en 2024, soit :

- Un résultat de fonctionnement de 24 086,86 €
- Un solde d'exécution de - 357,54 €

Par ailleurs, le budget 2025 du SCoT a continué à supporter la régularisation des amortissements de l'ensemble des biens inscrits à l'inventaire du Syndicat Mixte pour près de 100 000 €, conformément à la réglementation budgétaire et comptable. Ceci a pour effet d'augmenter les dépenses de fonctionnement pour dégager de l'autofinancement dit « calculé » (recettes d'investissement).

## 3. Prévisions de l'exercice 2026 pour la section de fonctionnement :

### 3.1 Dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 107 500 € et se décomposent de la manière suivante :

- 011 / Charges à caractères généraux : 25 500 €
- 012 / Charges de personnel et frais assimilés : 76 000 €
- 65 / Autres charges de gestion courante : 6000 €

Il est proposé d'inscrire dans les charges de fonctionnement 2026 des évolutions qui n'avaient pas pu être retenues l'année dernière (transfert dématérialisé des actes du Syndicat Mixte et signature électronique). Ces propositions visent à continuer à moderniser le fonctionnement du Syndicat Mixte et à répondre à une obligation légale (transfert dématérialisé du CFU à partir de 2026). Elles se montent à 5000 € TTC pour cette première année (achat licence, installation logiciels, frais de fonctionnement et de formation).

Les charges réelles de fonctionnement augmentent ainsi entre les budgets 2025 et 2026 de 5200 € pour se monter à 107 500 € auxquelles il faut ajouter les dépenses d'ordre issues des biens acquis par le Syndicat Mixte qui s'élèveront à près de 110 000 € pour l'année 2026.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement 2026 s'élèveraient donc à un peu moins de 219 000 €. Elles sont égales à celles de 2025.

### 3.2 Recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont basées sur la même contribution des intercommunalités membres qu'en 2025 soit 0,90 € par habitants\* et par hectares. Elles représenteraient près de 219 000 € et se décomposeraient selon le tableau suivant :

	HABITANTS	MONTANT HABITANTS	SUPERFICIE	MONTANT SUPERFICIE	TOTAL EPCI 2026
CC ALSACE RHIN BRISACH	33 774	30 397 €	32 889	29 600 €	59 997 €
CC VALLEE DE MUNSTER	16 567	14 910 €	19527	17 574 €	32 485 €
COLMAR AGGLOMERATION	115942	104 348 €	24446	22 001 €	126 349 €
<b>TOTAL</b>	<b>166 283</b>	<b>149 655 €</b>	<b>76862</b>	<b>69 176 €</b>	<b>218 831 €</b>

\* données : RGP 2021, INSEE

#### 4. Prévisions pour la section d'investissement.

##### 4.1 Prévisions pour l'année 2026

Les dépenses réelles d'investissement seront intégralement dédiées aux frais d'études de la révision du SCoT qui se poursuivra en 2026. Elles se montent à un peu plus de 151 000 €. Les recettes d'investissements sont directement issues des recettes des amortissements d'un montant de près de 110 000 € ainsi que du FCTVA qui est estimé à près de 5 000 €. L'affectation provisoire du résultat 2025 de près de 10 000 € ainsi que le virement de la section de fonctionnement estimé à un peu plus de 26 000 € viennent compléter les recettes d'investissement pour les porter à un peu plus de 151 000 €.

##### 4.2 Prévisions pour les exercices 2027 et 2028

Les dépenses réelles d'investissement des exercices 2027 et 2028 seront également intégralement dédiées aux frais d'études de la révision du SCoT qui se poursuivra jusqu'en 2028, année durant laquelle il devrait être approuvé et où débutera sa mise en œuvre. Elles devraient être de 110 000 € en 2027 et de 21 000 € en 2028. Ces dépenses seront principalement financées par les recettes d'ordres et dans une moindre mesure par les recettes d'investissements réelles (FCTVA) et l'éventuel autofinancement dégagé sur les différents exercices annuels.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**Le Comité Syndical,**

**Après avoir délibéré,**

vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L. 5211-36,

**Prend acte, à l'unanimité des délégué(e)s présent(e)s lors du vote,**

de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 lors de la séance du Comité Syndical du 10 décembre 2025,

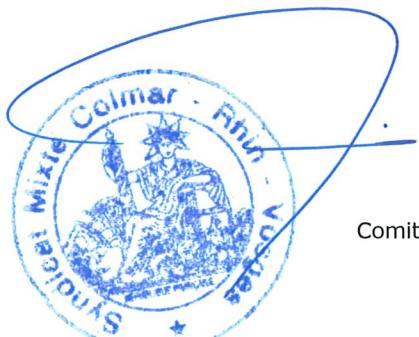
**Autorise,**

Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Le Président  
Michel SPITZ**

REÇU À LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2025



**SYNDICAT MIXTE POUR LE  
SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES**

**Séance du Comité Syndical du 10 décembre 2025 à 18h00  
A l'arthuss de Wintzenheim**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Convocation, envoi de l'ordre du jour et des délibérations présentées en date du mardi 2 décembre 2025,
- Affichage au siège du Syndicat Mixte de la convocation et de l'ordre du jour, une semaine avant la réunion,

**Etaient présent(e)s : 67 délégué(e)s titulaires ou suppléant(e)s :**

DANJEAN Anne-Lucie, FUCHS Jérôme, GEBHARD Claude, KUNEGEL Alain, JEANDEL Philippe, ULSAS Karin, SCHULTZ Brigitte, MEYER Jean Martin, SPITZ Michel, BRENDER Claude, FOLLIGUET Isabelle, SCHMITT Dominique, MARTINEZ Brigitte, WINKELMULLER Laurent, BAUER Jérôme, FURDERER Fabien, VONTHRON Daniel, STOEBNER Thierry, STURM Alfred, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, WEISHEIMER Didier, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, KURY Guy, OHLMANN Grégory, DEYBACH Heidi, THOMEN Daniel, SCHULLER Jean-Marc, BUSCH Michel, SCHLUSSEL Benoît, SCHOEPFF Daniel, VOGEL Pierre, SPITZ Geneviève, TAILLEFER Jean-Luc, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, KABUCZ Jean-François, BOESCH Monique, THOMASSEY Luc, KUENTZMANN Mireille, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, GERARD Frédéric, HALLER Eric, HOEFT Benoît, UHLRICH-MALLET Odile, FURSTOSS Bernard, GUILLAUME Cedrick, SCHIERENBECK Sabine, IMHOFF Denis, BETTINGER Jean-Marc, URBAN Sylvie, GROSHAENY Roger, JAEGER Luc, HELLICH Frédéric, REYMANN Jean-Noël, GEBER Marie-Laure, VOGEL Maïté, NAEGELEN Vincent, GUIDICI Frédéric, GRIMALDI Marie-Eve.

**Etaient également présents :**

MAS Philippe, Maire de Volgelsheim, SIEGRIST Gabriel, Président du Syndicat Mixte pour le SCoT Montagne Vignoble Ried, URBAIN Anne, Directrice du Syndicat Mixte pour le SCoT Montagne Vignoble Ried et DELATTRE Grégory, Directeur du Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges.

Le quorum fixé à 65 délégué(e)s présent(e)s étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur le Président ouvre la séance et annonce l'ordre du jour suivant :

- Point n°1 : Désignation du/de la secrétaire de séance,
- Point n°2 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 24 novembre 2025,
- Point n°3 : Délibération n°17/2025 : Débat d'orientations budgétaires 2026,
- Point n°4 : Présentation par M. Gabriel SIEGRIST, Président du SCoT Montagne Vignoble et Ried (CC de la vallée de Kaysersberg et CC du Pays de Ribeauvillé) de l'opération de densification douce lancée sur ce territoire,

- Points divers.

### **Point n°1 : Désignation du/de la secrétaire de séance**

#### **Décision**

M. Président propose à Mme Patricia Migliaccio d'être la secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

### **Point n°2 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 24 novembre 2025**

M. le Président demande si le Comité Syndical a des remarques sur le compte rendu du dernier Comité qui s'est déroulé le 24 novembre

#### **Décision**

En l'absence de remarques, le Comité Syndical adopte le compte rendu du Comité Syndical du 24 novembre 2025 à l'unanimité des membres présents.

### **Point n°3 : Délibération n°17/2025 : Débat d'orientations budgétaires 2026**

M. le Président indique que nous arrivons en fin d'exercice budgétaire et le Syndicat Mixte a commencé à préparer le compte administratif 2025 et le budget primitif 2026 qui sera présenté au Comité Syndical le 29 janvier prochain. Il précise que le rapport d'orientations budgétaires qui va être présenté est une obligation prescrite par le Code Général des Collectivités Locales que ce travail a été élaboré dans un contexte politique et financier national incertain en lien avec les débats en cours au Parlement sur le projet de loi de Finances 2026 et qu'il présente de manière générale les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 ainsi que les recettes et dépenses estimées en 2026.

M. le Président expose le résultat global provisoire 2025 qui s'élèverait à 23 729,32 € contre 20 660,17 € en 2024, soit :

- Un résultat de fonctionnement de 24 086,86 €
- Un solde d'exécution de - 357,54 €

Il poursuit en indiquant que les prévisions de dépenses et recettes réelles 2026 des sections de fonctionnement et d'investissement évoluent très peu par rapport à 2025. Il en est de même pour les dépenses et recettes d'ordre qui sont principalement issues du ratrappage des amortissements des biens du Syndicat Mixte.

Ces prévisions budgétaires stables, couplées au résultat 2025 permettraient de maintenir la cotisation pour l'année 2026 à son niveau de 2025, c'est-à-dire à 0,90 € par habitants et par hectares. Cette cotisation est inférieure à celle annoncée lors des orientations budgétaires de 2025 en mars dernier qui prévoyaient un passage de la cotisation à 1 € par habitants et par hectares à partir de 2026. M. le Président souligne qu'il s'agit donc d'une bonne nouvelle pour les finances des collectivités membres du Syndicat Mixte.

M. le Président explique que les dépenses réelles d'investissement des exercices 2027 et 2028 seront également intégralement dédiées aux frais d'études de la révision du SCOT qui se poursuivra jusqu'en 2028, année durant laquelle il devrait être approuvé et où débutera sa mise en œuvre.

Elles devraient être de 110 000 € en 2027 et de 21 000 € en 2028. Ces dépenses seront principalement financées par les recettes d'ordres et dans une moindre mesure par les

recettes d'investissements réelles (FCTVA) et l'éventuel autofinancement dégagé sur les différents exercices annuels.

Enfin, M. le Président conclut sa présentation en indiquant que les montants présentés dans le rapport sont des prévisions et qu'ils sont encore susceptibles d'évoluer à la marge jusqu'à l'adoption du compte administratif 2025 et le vote du budget 2026 prévu le 29 janvier 2026.

Après cette présentation et en l'absence de remarques ou de demandes de compléments, M. le Président soumet le rapport d'orientation budgétaire 2026 au débat.

## Décision

En l'absence de remarques ou de commentaires, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

### **Point n°4 : Présentation par M. Gabriel SIEGRIST, Président du SCoT Montagne Vignoble et Ried (CC de la vallée de Kaysersberg et CC du Pays de Ribeauvillé) de l'opération de densification douce lancée sur ce territoire**

M.SIEGRIST, Président du Syndicat Mixte pour le SCoT Montagne Vignoble Ried (MVR) présente le territoire du SCoT, ses principales tendances de développement et le concept général de la démarche BIMBY/BUNTI qui s'inscrit pleinement dans la trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette) introduite par la loi « Climat et Résilience ». Anne URBAIN, Directrice du SCoT MVR complète les propos de son Président en présentant les objectifs de la démarche de densification douce, sa déclinaison opérationnelle sur le territoire avec quelques premières idées de projets, son accompagnement et son plan de financement.

Le SCoT MVR ambitionne de réaliser 200 nouveaux logements au moyen de cette démarche en 5 ans, ce qui représente près d'un quart de l'objectif annuel de réalisation de nouveaux logements du territoire. La communication lancée par les différents partenaires de l'opération lors de son lancement permet d'être optimiste sur l'atteinte de cet objectif à la fin de l'opération. En effet, plus d'une soixantaine de particuliers ont déjà pris rendez-vous avec le bureau d'étude qui accompagne l'ensemble de la démarche, représentant un volume de plus de 100 projets de logements. Ces premiers entretiens se répartissent relativement bien entre les communes du territoire et la construction d'un nouveau logement (BIMBY) ou une remobilisation d'un bâti existant (BUNTI), prouvant que l'approche correspond aux besoins de l'ensemble du territoire.

M.DISCHINGER demande à M. SIEGRIST si les projets BIMBY/BUNTI entraînent une évolution des normes de stationnement dans les PLU. M SIEGRIST répond que pour l'instant cette démarche n'a pas vocation à faire évoluer les PLU et que les projets doivent se développer dans le cadre réglementaire en vigueur (stationnement, hauteur de bâtiments, sites remarquables...). Les projets doivent donc développer du stationnement sur les parcelles.

M.STOEBNER demande si l'accompagnement est également possible pour la réalisation de meublés de tourisme. M. SIEGRIST répond qu'il est demandé à ce que le logement soit utilisé comme logement principal et qu'il ne puisse pas faire l'objet d'un changement d'usage après réalisation.

Mme. UHLRICH MALLET indique que sur la ville de Colmar, la densification douce est un phénomène important et que près de 75 % des permis de construire accordés se développent en densification et que ce phénomène va être encore plus important à l'avenir et également commencer à s'opérer de manière plus importante dans la première et seconde couronne colmarienne.

M.SPITZ complète ce propos en expliquant que ce phénomène n'est pas nouveau mais qu'il se développe beaucoup plus depuis quelques années avec les orientations du ZAN et qu'il faut donc l'accompagner, notamment d'un point de vue qualitatif pour que cette densification soit bien perçue et acceptée.

A ce titre, M.SIEGRIST indique que l'accompagnement par des architectes-urbanistes professionnels permet de développer plus de projets et de les faire évoluer au plus près des besoins, mais aussi de le faire mieux accepter par les voisins en les consultant préalablement au lancement du projet et à des points clés de la procédure.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président remercie encore M. SIEGRIST et de Mme URBAIN pour leurs présences et leur présentation.

#### Points divers

M. le Président informe les délégués syndicaux que la loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement qui a été publiée au Journal officiel le 26 novembre dernier a modifié l'article L143-28 du Code de l'urbanisme pour porter le délai du bilan réglementaire des SCOT de 6 à 10 ans. Cette évolution laissera un peu plus de temps pour bien mesurer les effets de la mise en œuvre des SCOT. Un point plus précis sera proposé lors du prochain Comité Syndical.

M. Delattre, Directeur du Syndicat Mixte annonce que le prochain Comité Syndical se déroulera le jeudi 29 janvier 2026 à 18h à l'Arthuss de Wintzenheim. Le Budget 2026 sera présenté lors de ce Comité Syndical qui sera le dernier de la mandature.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président lève la séance à 19h15, remercie les participants de leur présence, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et les invite à partager le verre de l'amitié qui est proposé dans le hall d'accueil de la salle.

LA SECRETAIRE DE SEANCE  
Mme Patricia MIGLIACCIO.

